

## CODE D'ÉTHIQUE DU LAC BOILEAU

### RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES RIVERAINS :

#### LE BUT :

- S'assurer d'un lac en santé et d'une vie agréable pour tous et chacun.

#### SUR SON TERRAIN :

- Respecter l'état naturel de la rive soit 10 ou 15 mètres (pente abrupte)
- Ouvrir un espace au lac d'un maximum de 5 mètres;
- Rétablir l'état naturel de la rive s'il a été saccagé ou déboisé;
- Éviter de tondre le gazon et de faire des feux dans la bande riveraine;
- S'abstenir d'utiliser des engrais, des pesticides et des insecticides;
- Utiliser des produits biodégradables sans phosphate pour tout usage domestique (lessive, vaisselle, maison extérieure, auto, etc.);
- S'assurer que sa fosse septique est réglementaire et efficace;
- Vidanger sa fosse septique selon les règlements en vigueur et s'assurer de présenter la facture à la municipalité;
- Respecter les limites de vitesse sur les chemins autour du lac.

#### SUR LE LAC :

- Lors du plein d'essence des embarcations, s'assurer de faire le nécessaire pour que **l'essence ne se disperse pas dans l'eau ou sur la rive**;
- S'abstenir de faire de la motomarine ou des sports à la traine dans la bande riveraine tel qu'indiqué sur le panneau informatif installé sur le lac
- Respecter les vitesses permises sur l'eau afin de protéger la rive de l'érosion;
- Éviter de teindre, de peindre ou de décaper les quais au-dessus du rivage;
- Laver toute embarcation s'il vient d'un autre lac avant sa mise à l'eau;
- Éviter de nourrir les canards;
- Éviter de jeter des déchets dans le lac.

#### DANS SON ENVIRONNEMENT :

- Faire preuve de courtoisie envers son voisinage (musique, lumière, bruit, feu d'artifice, etc.);
- Pour les feux, il est obligatoire de vérifier le niveau de dangerosité au préalable sur la page d'accueil du site de la ville (<http://www.riviere-rouge.ca/>)

Merci de votre attention!